
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 avril 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0517

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 avril 2022 en y retirant le point 20.031 et en y rajoutant les points 50.004 et 50.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0518

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0519

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0520

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 0521

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 3, pour la fourniture d'un service de travaux en plomberie sur demande, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la somme maximale de 257 653,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18947;
- 2- d'autoriser une dépense de 25 765,38 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de Mécanicaction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour la fourniture d'un service de travaux en plomberie sur demande, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18947;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Mécanicaction inc.	LOT 1	523 906,58 \$
Mécanicaction inc.	LOT 2	905 339,02 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 142 924,56 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Mécanicaction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227157001

CE22 0522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 47 153,83 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences pour les coûts supplémentaires nécessaires à la location de la chaudière temporaire du centre Pierre-Charbonneau dans le cadre du contrat accordé à Combustion Expert Énergie inc. (BC 1483758), majorant ainsi le montant total du contrat de 148 892,63 \$ à 196 046,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1228807001

CE22 0523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de résilier le contrat en cours accordé à 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) (CG21 0371 et CE 21 2041), pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière pour le 30 avril 2022 avant l'atteinte de la durée initiale prévue de 24 mois;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Béton Brunet Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 1 528 525,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19160;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 278,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Béton Brunet Ltée.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1224983001

CE22 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 631 005 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 125 637 \$ à 4 756 642 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 539 205 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres dans le cadre du contrat à GFL Environmental inc. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 030 778 \$ à 1 650 864 \$, taxes et contingences incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 881 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat avec la firme GFL Environmental inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1225308001

CE22 0525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Atek, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et les services techniques pour le fonctionnement de compteurs de personnes dans les grands parcs pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 289,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19104;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 722,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1224352005

CE22 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec, pour l'installation d'un transformateur au Chalet du Mont-Royal, dans le cadre des travaux de réfection et de réaménagements extérieurs, pour une somme maximale de 265 998,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1221670002

CE22 0527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle Les Bicycles Quilicot inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des vélos « Marin Bobcat Trail 5 » pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 404 712 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19103;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 235,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le PDI du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1225382005

CE22 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Lumen division de Sonepar Canada inc., pour la fourniture sur demande, de 220 stations de recharge avec accessoires d'installation pour véhicules électriques, pour une période de deux ans, avec une option de prolongation de deux années supplémentaires, pour une somme maximale de 774 701,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19100;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Lumen division Sonepar Canada inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses au budget du Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI), et ce, au rythme des besoins à combler, selon les projections 2022-2026 pour la livraison des véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1211029004

CE22 0529

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Équipements Twin (Laval) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de boîtes à asphalte chauffantes sur des modules pour camions multimode fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 008,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19123;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 200,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1229446005

CE22 0530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 437 029,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19068;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 702,97 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227157003

CE22 0531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 24 464 388,43 \$, taxes incluses, dans le cadre du regroupement d'achats de services cellulaires du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour une durée de quatre ans, soit rétroactivement du 1^{er} avril 2022 au 20 octobre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur - Infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous les documents reliés à cette entente;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administratives, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1229351002

CE22 0532

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier une dépense de 39 707,71 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à mars 2022;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postmedia Network inc. (Montreal Gazette), fournisseur unique, pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour une somme maximale de 290 292,29 \$, taxes incluses, pour une durée de 12 mois, du mois d'avril à décembre 2022;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1227428001

CE22 0533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 026 006,37 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage visant divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 556 709,82 \$ à 9 582 716,19 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1229376001

CE22 0534

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 790 224,59 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage pour Espace pour la vie (Lot 1), dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CM18 0392), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 620 326,84 \$ à 13 410 551,43 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1219376003

CE22 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 67 427,12 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements réseautiques dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12 0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 849 786,69 \$ à 48 917 213,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1219351002

CE22 0536

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 3, les commandes pour le service de nettoyage avec balai mécanique et par camion-citerne dans les éco-centres de l'Acadie, La Petite-Patrie et de Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 81 391,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19179;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour le service de nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les éco-centres de l'agglomération de Montréal, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19179;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Excavations Vidolo ltée	Lot 1 - Service de nettoyage, par tracteur-chargeur, à quatre éco-centres (La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges, Saint-Michel et Acadie)	148 319,32 \$
Groupe Villeneuve inc.	Lot 2 - Service de nettoyage avec balai-mécanique et camion-citerne, à trois éco-centres (Saint-Michel, LaSalle et Saint-Laurent)	185 808,17 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1228502001

CE22 0537

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Everett, de la rue Marquette à l'avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 167 993,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415420;
- 2- d'autoriser une dépense de 216 799,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 321 504,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1227231010

CE22 0538

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 26 363,55 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron, dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 – Fiche 43) (CM16 0923), majorant ainsi le montant total du contrat à Vidéotron s.e.n.c. de 242 207,60 \$ à 268 571,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1220025001

CE22 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 962 314,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460542;
- 2- d'autoriser une dépense de 596 231,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 138 124,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen services environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227231011

CE22 0540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2022) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 792 554,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468716;
- 2- d'autoriser une dépense de 279 255,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 287 356 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1227231012

CE22 0541

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie (PCPR-PRCPR 2022), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 348 593,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468715;
- 2- d'autoriser une dépense de 434 859,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 234 037,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1227231013

CE22 0542

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 33 720,11 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget des contingences pour l'exécution des travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à 2862-5622 Québec Inc. FASRS Groupe St. Lambert (CM20 0781), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 531 152,64 \$ à 1 564 872,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1229460003

CE22 0543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation des transports verticaux au Marché Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 106 059,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15819;
- 2- d'autoriser une dépense de 165 908,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 127 196,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1226810001

CE22 0544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Insituform technologies ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur Lake entre les rues Manuel et Westpark, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 478 449,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22002-188100-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 95 689,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1229459007

CE22 0545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à K.F. Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm sous l'avenue Chanteclerc et sous le terrain de l'aéroport de Montréal (ADM) entre le boulevard des Sources et le terrain de l'ADM et pour des travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable de 150 mm ainsi que des travaux de voirie sous l'avenue Chanteclerc entre le boulevard des Sources et l'avenue Deslauriers, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 838 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10348;
- 2- d'autoriser un montant de 954 399,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 544 162,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser une dépense de 474 168,03 \$, taxes incluses (contrat entente : 439 044,47 \$ + contingences : 21 952,22 \$ + incidences : 13 171,34 \$), pour les travaux de la Cité de Dorval intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par la Cité de Dorval en vertu de l'entente;
- 5- d'autoriser une dépense de 644 277,03 \$, taxes incluses (contrat entente : 628 562,96 \$ + contingences : 11 606,32 \$ + incidences : 15 714,08 \$), pour les travaux de la Ville de Pointe-Claire intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par la Ville de Pointe-Claire en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1226274001

CE22 0546

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement des silencieux sur les systèmes d'épuration des gaz de combustion des cheminées des incinérateurs 1 et 2 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit 439 189,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP21027-137029-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 918,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1227482004

CE22 0547

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 758 835 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0281), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 407 471,18 \$ à 6 166 306,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1229459004

CE22 0548

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement des soufflantes d'air de lavage des filtres à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 133 538,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10363;
- 2- d'autoriser une dépense de 170 030,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 56 676,93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1224745001

CE22 0549

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de deux conduites d'eau de 450 mm dans l'axe du pont de la Concorde, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 153 467,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10385;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 373 020,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 549 208,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1227631001

CE22 0550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 8 992 260,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469533;
- 2- d'autoriser une dépense de 899 226,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 161 472,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1227231006

CE22 0551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 172 550 \$, taxes incluses, pour assurer la fin des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot #6A dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 23 848 374,65 \$ à 26 020 924,65 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1227231015

CE22 0552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 027 837,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475918;
- 2- d'autoriser une dépense de 337 972,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin, Laurin (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1228848013

CE22 0553

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans l'avenue Lincoln, de l'avenue Atwater à la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 297 608,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464810;
- 2- d'autoriser une dépense de 129 760,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 746,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Claude Chagnon inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1227231018

CE22 0554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle la firme ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal, pour la somme maximale inscrite à son égard, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19094;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
#1	SNC-Lavalin inc.	9 887 321,12 \$

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de SNC-Lavalin inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1227231036

CE22 0555

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 73 741 \$, taxes incluses, pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG19 0515), majorant ainsi le montant total du contrat de 365 270,05 \$ à 439 011,05 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1229459008

CE22 0556

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et 9422-5224 Québec inc. (Laser Quantum) pour la conception et la réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de lumière, pour une somme maximale de 193 387,95 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1229249002

CE22 0557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'estimation de coûts de divers projets de construction et d'aménagement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19151;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GLT+ inc.	Lot 1	453 438,40 \$
Consultants Legico-CHP inc.	Lot 2	411 312,71 \$

- 2- d'autoriser la directrice de la direction du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à prolonger chacun des contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1229527001

CE22 0558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des articles, pour une période de 48 mois avec une possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, les contrats pour des services professionnels d'ingénierie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19105;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Stantec Experts-Conseils Itée	Contrat 1	814 139,98 \$
Les Services EXP inc.	Contrat 2	594 305,78 \$
SNC-Lavalin inc.	Contrat 3	549 420,68 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Experts-Conseils Itée, Les Services EXP inc. et SNC-Lavalin inc.;
- 3- d'autoriser la directrice de la direction de la Mobilité (DM) du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ou son remplaçant désigné à prolonger, au besoin et sans aucune augmentation des dépenses, la durée du contrat comme prévu dans les documents contractuels, pour un maximum de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1227091001

CE22 0559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 412 107,67 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat d'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C du site de l'ancienne usine Solutia, dans l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à TechnoRem inc. (CE20 0307), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 473 617,60 \$ à 1 947 541,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 61 816,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1225895001

CE22 0560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 281 094,48 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en santé et sécurité dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, tronçon montréalais, représentant la part payable par la Ville, dans le cadre du contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à IGF Axiom (CM18 1139), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 528 936,51 \$ à 4 412 376,29 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 28 109,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1229479001

CE22 0561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1296662, pour une période de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG18 0503), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cima+ s.e.n.c.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1225965001

CE22 0562

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat de collaboration entre la Ville de Montréal et Terre Innue inc. d'une valeur maximale de 459 900 \$, taxes incluses, dont 229 950 \$ en argent et 229 950 \$ en services, relativement à la production et l'exploitation d'une œuvre immersive destinée au Planétarium Rio Tinto Alcan;
- 2- d'autoriser le versement d'une somme de 229 950 \$, taxes incluses, à Terre Innue inc. aux fins du contrat de collaboration;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1228883001

CE22 0563

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-15 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1229502001

CE22 0564

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la ratification de l'entente tripartite conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 30 000 000 \$ destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant au transfert attendu de 30 000 000 \$ en contribution destiné aux projets AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 3- de déléguer à la directrice ou au directeur du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions aux projets des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1220196002

CE22 0565

Attendu que dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension la nouvelle installation électrique située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, H1C 1V3;

Attendu qu'une Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension a été négociée avec Hydro-Québec aux termes de laquelle la Ville de Montréal s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le paiement de 24 080,36 \$, taxes incluses, à Hydro-Québec correspondant à l'écart entre le coût estimé, facturé et payé des travaux pour l'option (ligne de relève) soit 1 394 745,63 \$ et le coût réel des travaux soit 1 418 825,99 \$;
- 2- d'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À cet égard, nous confirmons la majoration au coût réel des travaux la somme réservée à cette fin de 7 263 787 \$ à 7 779 188,95 \$, taxes incluses. Cette somme sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 13.1 de l'Entente de contribution.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1229459009

CE22 0566

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la deuxième convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Le 1434 Ste-Catherine inc., pour une période additionnelle de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 mars 2022, un espace locatif d'une superficie de 13 815 pieds carrés situé au 1432, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal à des fins de PDQ 20 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 4 040 255,64 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification du bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1224565003

CE22 0567

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Îlot 84, sans contrepartie financière, afin d'y installer un espace éphémère et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 78 244 pieds carrés (7 269 mètres carrés), constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour deux termes de sept mois, soit du 1^{er} avril au 31 octobre 2022 et du 1^{er} avril au 31 octobre 2023. Le montant de la subvention immobilière est de 146 055,47 \$;
- 2- de retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1225372001

CE22 0568

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme 280 000 \$, à différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, projets relatifs au volet « Insertion sociale des jeunes issus de la diversité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN
Ali et les princes de la rue	« Le décrochage! ça nous regarde tous »	50 000 \$
Clinique Juridique de Saint-Michel	« Touche pas à mes droits! »	40 000 \$
Événement Hoodstock	« EquiSTARTS »	20 000 \$
Forum Jeunesse de Saint-Michel	« Drop-in: ma vie, notre quartier »	15 000 \$
Pour 3 points	« Bloc de départ. Des coachs pour que chaque jeune puis se partir du bon pied »	25 000 \$
Réseau citoyen de solidarité Iciéla	« Montréal à notre image 2022-2023 - Une vision partagée du vivre-ensemble facilitée par les jeunes »	50 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	« Jeux de la Rue - Été 2022/2023 »	50 000 \$
Cité des arts du cirque	« La FALLA de Saint-Michel 2022 / Activités socioprofessionnelles (SAC) »	30 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 \$, pour l'année 2022, à deux organismes, soit 75 000 \$ à Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrants (CEJFI) pour le projet « DIGIGIRLZ : les jeunes femmes du numérique codent » et 60 000 \$ à Cybercap pour le projet « TransiTION - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique », projets relatifs au volet « Insertion sociale des jeunes issus de la diversité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutien financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE22 0569

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 7 000 \$, à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2022 du Concours des prix ESTim;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1228031001

CE22 0570

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 100 000 \$ au CENTECH pour le prédémarrage d'un hub de calibre mondial;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1227952001

CE22 0571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'amendement no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'Université du Québec à Montréal (CM20 1556), pour le versement d'un soutien financier à la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1198514001

CE22 0572

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Coopérative de solidarité Carbone (CG21 0080), sans aucun changement au montant de la contribution financière, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues;
- 2- de changer la répartition budgétaire autorisée par la résolution CG21 0080, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1218454002

CE22 0573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'avenant 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1227896001

CE22 0574

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 5 000 \$ au Jeune Conseil de Montréal, pour les années 2022, 2023 et 2024, pour un montant total de 15 000 \$, pour bonifier ses activités d'initiation à la vie politique municipale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1219163008

CE22 0575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ par an à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations pour les années 2022, 2023 et 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1220348002

CE22 0576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 82 282 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour l'année 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1224217001

CE22 0577

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à Festival TransAmériques, pour soutenir la 16^e édition du Festival TransAmériques 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique estimé à 50 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1228214001

CE22 0578

La mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mme Caroline Bourgeois, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2022 pour la réalisation du projet « Acquisition et transformation du 6839 Drolet »;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);
- 3- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1223220001

CE22 0579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 949 723 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Nom du projet	Soutien recommandé
Projets autochtones du Québec	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	62 930 \$
Maison du Père	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	195 000 \$
Association d'entraide Le Chaînon	Accueil de nuit	70 615 \$
Mission Bon Accueil	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	195 000 \$
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	195 000 \$
Mission Old Brewery	Halte Chaleur	77 830 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	153 348 \$

- 2- d'approuver les sept projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1229461004

CE22 0580

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 258 340 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
CACTUS Montréal	Groupe d'intervention alternative par les pairs	32 500 \$
Spectre de rue inc.	Programme TAPAJ – Volet 1	40 599 \$
Groupe communautaire l'Itinéraire	Café de la Maison ronde	15 600 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	32 500 \$
Sentier Urbain	Des jardins enracinés	25 992 \$
Cirque Hors Piste	Cirque ta rue	6 500 \$
Groupe Information Travail	Brigade Milton parc 2022	28 599 \$
Missions Exeko	Ville inclusive	27 300 \$
Groupe communautaire l'Itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	39 000 \$
Les Valoristes, coopérative de solidarité	Favoriser l'inclusion socioéconomique des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être	9 750 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Clinique Droits devants	Inclusion et déjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance	78 000 \$
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	Contribution à la réalisation du Plan d'action montréalais en itinérance	65 000 \$
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal	Un mouvement mobilisé	65 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE22 0581

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 938 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Médecins du monde Canada	Coordination des services - santé urbaine	13 000 \$
La Mission Saint-Michael	Services de première ligne aux personnes en situation d'itinérance	38 938 \$
En marge 12-17	Intervention auprès des jeunes en situation de rue	39 000 \$
Dopamine	Dopaccès	26 000 \$
ACTION-RÉINSERTION	LE CENTRE DE JOUR - premiers pas de la démarche de réinsertion sociale et économique de personnes itinérantes	39 000 \$
Centre d'amitié Autochtone de Montréal inc.	Kaie:ri:nikawera:ke : accueil, référence et suivi	39 000 \$
Refuge des Jeunes	Accueil, référence, accompagnement et suivi en centre de jour	39 000 \$
Dîners St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	39 000 \$
La rue de Femmes de Montréal	Services de deux centres de jour (Maison Olga et Maison Jacqueline)	39 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 656 145 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
La Maison Benoît Labre	Accueil référence et accompagnement	65 000 \$
La Porte Ouverte Montréal	Soutien au centre La Porte Ouverte	91 000 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	88 390 \$
Carrefour d'alimentation et de partage (CAP) St-Barnabé inc.	Accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers une réinsertion sociale	76 563 \$
Le PAS de la rue	Centre de jour : briser l'isolement des 55 ans et plus de la rue	54 600 \$
Projets autochtones du Québec	Concertation, liaison et accessibilité à un continuum de services	54 600 \$
Mission Old Brewery	Santé urbaine	65 000 \$
Pavillon Patricia Mackenzie	Stay-in, Accueil de jour	59 800 \$
Accueil Bonneau inc.	Services d'accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement (AEORA)	101 192 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1229461002

CE22 0582

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 107 250 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Travail de rue / Action communautaire	Travail de rue comme alternative à l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	26 000 \$
La cafétéria communautaire Multicaf	Itinérance et instabilité résidentiel CDN-NDG	32 500 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI)	L'Ancre de l'Ouest	48 750 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 614 596 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	Intervention mobile de proximité la nuit	52 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	L'Accès-soir	52 000 \$
Mission Old Brewery	Navette Mission Old Brewery	82 706 \$
Plein Milieu	Médiation sociale – Plateau Mont-Royal	100 474 \$
Les YMCA du Québec	Premier arrêt – Prévention de l'itinérance et du recrutement à des fins criminelles	94 531 \$
Société de Développement Social	Pôle de services en itinérance	68 640 \$
Les YMCA du Québec	Proximité	78 745 \$
Missions Exeko	Projets de travailleuses de soutien autochtone	85 500 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1229461001

CE22 0583

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 137 375 \$, en 2022, à quatre différents organismes, soit 30 000 \$ à Fondation Émergence inc. afin de réaliser le projet « Pour que vieillir soit gai : assurer des milieux aînés inclusifs envers les personnes aînées LGBTQ+ », 25 000 \$ à Forum des citoyens aînés de Montréal pour le projet « Apprentissage aux communications informatisées pour les communautés culturelles allophones - services et échanges (ACISE) », 47 375 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Habitations partagées » et 35 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Aînés en action - Grand Montréal », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet Personnes aînées;
- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1226367002

CE22 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 134 000 \$ et une contribution en biens et services (soutien technique) estimé à 150 000 \$ à L'Île du Savoir pour la réalisation de la 15^e édition du Festival Eurêka! qui se tiendra du 10 au 12 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et de la contribution en biens et services (soutien technique);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1229433001

CE22 0585

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Palme Québec pour l'organisation de son 8^e colloque annuel sur le développement industriel et les écoparcs à Montréal les 11 et 12 mai 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1216814002

CE22 0586

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une majoration du budget des contingences de 425 637,45 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie pour le colmatage de nids-de-poule sur plusieurs rues de la ville de Montréal, dans le cadre du contrat 409811 (CM21 1367) pour les huit ententes-cadres accordées à Environnement Routier NRJ inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 2 979 462,15 \$ à 3 405 099,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1227231047

CE22 0587

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (Ouvrage Turcot);
- 2- de confirmer que la Ville de Montréal :
 - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
 - s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
 - assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1229488001

CE22 0588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière déposée dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet du parc résilient Pierre-Bédard pour réduire les inondations sur la population riveraine;
- 2- de confirmer que la Ville de Montréal :
 - a pris connaissance du Guide du PRAFI et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables;
 - s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer tous les coûts non admissibles au programme PRAFI associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts, sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure ou de l'aménagement visé.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1229488002

CE22 0589

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'un ouvrage de rétention visant la diminution des surverses lors des pluies abondantes (Ouvrage Saint-Thomas);
- 2- de confirmer que la Ville de Montréal :
 - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
 - s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
 - assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1229488003

CE22 0590

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Groupe de leaders 2022 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 000 \$ à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1229019001

CE22 0591

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'interventions artistiques dans le projet de réaménagement de l'avenue McGill Collège dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 139,75 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition d'interventions artistiques et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1227637002

CE22 0592

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22014-189805-C pour le lot 3 - Travaux de structures et architecture du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1227482003

CE22 0593

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles présentées au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 13 avril 2022 au 17 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1227317009

CE22 0594

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 19 au 24 avril 2022, de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, dans le cadre de l'événement Miami CoMotion qui se tiendra à Miami (États-Unis) - montant estimé : 2 793,78 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1220843001

CE22 0595

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer Mme Sandrine Jannas à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, à compter du 28 avril 2022, en remplacement de M. Hubert Makwanda;
- 2- de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de l'OMHM, pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:

NOM	PÉRIODE
Mme Sylvie Crispo	Deux ans
M. M'Baye Diagne	Deux ans
M. Christian Champagne	Trois ans

- 3- de remercier M. Hubert Makwanda pour sa contribution à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1226705001

CE22 0596

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la désignation de Mme Valérie Gagnon, directrice de la direction de la mobilité, pour agir à titre d'observatrice pour la Ville de Montréal sur le conseil d'administration de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1224368002

CE22 0597

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de principe du Groupe Accurso en vertu duquel la Ville recevrait le paiement de 3,8 M\$;
- 2- d'autoriser le Contrôleur général de la Ville, à titre de représentant autorisé de la Ville, à signer tout document nécessaire au soutien de la mise en œuvre de l'entente de principe du Groupe Accurso.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1226684004

CE22 0598

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu la résolution CE21 1976 adoptée le 8 décembre 2021;

Attendu que le Bureau de l'inspectrice générale a mené une enquête et produit le rapport du Bureau de l'inspectrice générale en date du 14 juin 2021;

Attendu que la Commission sur l'inspecteur général a déposé ses commentaires et recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération lors des assemblées du 23 et 27 août 2021;

Attendu que 11073192 Canada inc. (Na-Sa), Nancy Desjardins et Samuel Dubé ont fait parvenir leurs commentaires par le biais de leurs avocats le 21 juillet 2021 et le 15 octobre 2021 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que le Contrôleur général, à la suite du rapport du Bureau de l'inspectrice générale et de la réception des commentaires des contrevenants, a formulé des recommandations contenues dans son rapport du 26 octobre 2021;

Attendu les allégués contenus au recours judiciaire intenté par les contrevenants en février 2022 et à la lettre des procureurs du 28 mars 2022 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que le Contrôleur général, à la lumière du recours judiciaire intenté par les contrevenants et de la lettre du 28 mars 2022, a reformulé des recommandations contenues dans un rapport addenda du 30 mars 2022;

Attendu que les motifs exposés dans le présent dossier décisionnel en font partie intégrante.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déclarer inadmissibles 11073192 Canada inc. (Na-Sa), Nancy Desjardins et Samuel Dubé, pour avoir contrevenu à l'article 16 du Règlement sur la gestion contractuelle 18-038 pour une durée de deux ans, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et à toute possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal, et ce, à compter de la date de la résolution du comité exécutif;
- 2- d'inscrire les noms de 11079192 Canada inc., de Nancy Desjardins et de Samuel Dubé, au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle pour toute la durée des sanctions;
- 3- d'abroger la résolution CE21 1976 du 8 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1224990002

CE22 0599

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu la résolution CE21 1977 adoptée le 8 décembre 2021;

Attendu que le Bureau de l'inspectrice générale a mené une enquête et produit le rapport du Bureau de l'inspectrice générale en date du 14 juin 2021;

Attendu que la Commission sur l'inspecteur général a déposé ses commentaires et recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération lors des assemblées des 23 et 27 août 2021;

Attendu que 11073192 Canada inc. (Na-Sa), Nancy Desjardins, Samuel Dubé et Yvan Dubé ont fait parvenir leurs commentaires par le biais de leurs avocats le 21 juillet 2021 et le 15 octobre 2021 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que le Contrôleur général, à la suite du rapport du Bureau de l'inspectrice générale et de la réception des commentaires des contrevenants, a formulé des recommandations contenues à son rapport du 26 octobre 2021 ;

Attendu les allégués contenus au recours judiciaire intenté par le contrevenant en février 2022 et la lettre des procureurs du contrevenant du 28 mars 2022 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que le Contrôleur général, à la lumière du recours judiciaire intenté par le contrevenant et de la lettre du 28 mars 2022, a reformulé des recommandations contenues dans un rapport addenda daté du 30 mars 2022;

Attendu que les motifs exposés dans le présent dossier décisionnel en font partie intégrante.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déclarer inadmissible, Yvan Dubé pour avoir contrevenu à l'article 16 du Règlement sur la gestion contractuelle 18-038 pour une durée de trois ans, à tout appel d'offres, tout sous-contrat et à toute possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal, et ce, à compter de la date de la résolution du comité exécutif;
- 2- d'inscrire le nom de Yvan Dubé au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle pour toute la durée de la sanction;
- 3- d'abroger la résolution CE21 1977 du 8 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1224990003

CE22 0600

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1222675023

CE22 0601

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 150 M\$ du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec afin qu'une somme de 4 M\$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1228046001

CE22 0602

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver exceptionnellement la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de la Société des Arts Technologiques (SAT) entre 3 h et 8 h, lors de l'événement NON STOP 24/24 durant le Sommet de la Nuit organisé par MTL 24/24, le 22 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1229151001

CE22 0603

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e avenue, entre la rue Forsyth et la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

2- de créer une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots 6 316 272, 6 316 274 à 6 316 282 et les parties de lots 6 316 271, 6 316 273 et 6 316 283, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres VUPFRSV, le tout tel qu'identifié sur le plan.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1198703001

CE22 0604

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture de la ruelle située au nord-ouest de l'avenue Fernand-Forest, entre la 38^e Avenue et la 39^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

2- de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 044 914 à 6 044 918, 6 044 920, 6 044 921, 6 044 923 à 6 044 925, 6 044 926 ptie, 6 044 927 à 6 044 933, 6 187 599, 6 344 437 et 6 344 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres YBCQRFSTKLMY, sur le plan de servitude.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1194396001

CE22 0605

Vu la résolution CA22 22 0080 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 mars 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1224334004

CE22 0606

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable sur le territoire du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1219424001

CE22 0607

Il est

RÉSOLU :

- 1- de bonifier de 800 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme de subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale);
- 2- de redistribuer l'enveloppe budgétaire du programme pour les années 2021 et 2022;
- 3- d'imputer cette redistribution conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) » (Programme Accélérer l'investissement durable - Économie sociale), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1228383006

CE22 0608

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement dans le parc de l'écoterritoire de la falaise », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1227900001

CE22 0609

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 338 736 000 \$, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1229459002

CE22 0610

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1226907001

CE22 0611

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1223878001

CE22 0612

Vu la résolution CA22 27 0044 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 mars 2022;

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le projet de règlement intitulé intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec »;

3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1225378001

CE22 0613

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 19 mai 2022 et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1222675025

CE22 0614

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt du grief patronal 2021-10 auprès du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), afin de récupérer des frais découlant des libérations syndicales des employés cols bleus de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1219079003

CE22 0615

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'ajustement des dispositions suivantes pour les cadres de direction du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ayant exercé le métier de pompier :

- Nonobstant l'article 11.3 a) des conditions de travail des cadres, les prestations d'invalidité longue durée cessent à la date à laquelle le cadre atteint l'âge obligatoire de retraite, selon les dispositions du Règlement du régime de retraite de la Ville en vigueur au moment de l'invalidité;
- Nonobstant l'article 12 a) des conditions de travail des cadres, dans les cas de blessure subie ou de maladie résultant de l'exercice de ses fonctions, le cadre reçoit son plein traitement pour chaque jour ou partie de jour où il aurait normalement travaillé n'eût été de son incapacité pendant les 14 jours complets suivant le début de cette incapacité.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1224124003

CE22 0616

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée de deux ans et six mois, soit du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2024, concernant le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI);
- 2- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période;
- 3- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 168 750 \$ et un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser le directeur ou la directrice du SPVM à signer l'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1225326002

CE22 0617

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination par intérim de Mme Sophie Roy à titre de directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal en attendant la fin du processus de comblement du poste.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1226231001

CE22 0618

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Véronique Doucet à titre de directrice générale de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) pour une durée déterminée de trois ans à compter du 25 avril 2022;
- 2- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal, la SPJD et Mme Véronique Doucet prévoyant le prêt de service de cette dernière au sein de l'organisme selon les modalités qui y sont prévues;
- 3- d'approuver l'application de l'article 5.2 des Conditions des cadres, telles que modifiées de temps à autre, concernant la cessation du mandat de directrice de Mme Véronique Doucet au sein de la Ville à compter de l'entrée en vigueur du prêt de service.

Adopté à l'unanimité.

50.005 1225981002

CE22 0619

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet MIL Montréal dans l'arrondissement d'Outremont – Projet de règlement P-06-069-1.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1221079002

CE22 0620

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les quatre règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 34^e édition, tenue en janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1229514002

CE22 0621

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine séance du conseil municipal l'avis intitulé « Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics » et des 28 recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1227181002

Levée de la séance à 10 h 52.

70.001

Les résolutions CE22 0517 à CE22 0621 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint